



BASES ET CONDITIONS DU
PROGRAMME DE FINANCEMENT FAROVERDE 2026

PROGRAMME DE FINANCEMENT FAROVERDE 2026

La Fondation canadienne pour les enfants de l'Équateur (FEE) ouvre officiellement l'appel à projets du Programme de financement Faroverde 2026, une initiative de coopération et de don créée en 2024 dans le but de soutenir des projets locaux générant des impacts sociaux et environnementaux durables en Équateur.

Faroverde 2026 vise à renforcer les organisations à but non lucratif par le financement de projets alignés avec les priorités stratégiques de la Fondation, en promouvant des solutions concrètes, adaptées aux territoires et présentant un potentiel d'impact collectif. Le programme ne constitue ni un mécanisme de contractualisation ni une prestation de services, mais un instrument de coopération orienté vers le renforcement communautaire, institutionnel et territorial.

Pour l'édition 2026, le Programme Faroverde adopte une approche stratégique exclusive, structurée uniquement autour de deux axes transversaux prioritaires, définis par le Comité Faroverde comme les domaines centraux d'intervention du programme.

En conséquence, seules les propositions s'alignant de manière directe, claire et cohérente avec au moins l'un de ces deux axes seront considérées comme éligibles. Les projets se situant en dehors de ce cadre stratégique ne seront pas financés.

Cette approche concentrée a pour objectif de :

- Assurer une plus grande cohérence programmatique.
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
- Renforcer un impact collectif plus profond et mesurable.

Déposez votre projet et rejoignez ce réseau de changement et de développement!

1. Objectifs et axes transversaux

Renforcer l'autonomie des femmes cheffes de famille, en favorisant leur indépendance économique, leur sécurité, leur accès aux opportunités et la réduction des situations de violence ou d'exclusion sociale.

1.1 Axes transversaux

A. Soutien à la lutte contre les violences exercées contre les femmes et les enfants

Cet axe priorise les projets orientés vers :

- La prévention, la prise en charge et la réduction des violences exercées contre les femmes, les enfants et les adolescent·e·s.
- Le renforcement des mécanismes communautaires de protection, de prévention et d'orientation.

- La promotion d'environnements sûrs, exempts de violence et respectueux des droits humains.

Les projets devront intégrer des approches de genre, de droits et de protection intégrale, adaptées aux contextes territoriaux d'intervention.

B. Prévention et promotion de la santé mentale

Cet axe vise à soutenir des initiatives contribuant à :

- La promotion du bien-être psychosocial et de la santé mentale à l'échelle communautaire.
- La prévention des problématiques liées au stress, aux traumatismes, à la violence et à l'exclusion sociale.
- Le renforcement des capacités locales en matière de prise en charge, d'accompagnement et de soutien psychosocial.

Les projets adoptant des approches communautaires, préventives et culturellement pertinentes seront particulièrement valorisés.

C. Développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation

Cet axe priorise les projets orientés vers :

- Le renforcement de l'entrepreneuriat local, en particulier auprès des femmes cheffes de famille et des populations en situation de vulnérabilité.
- Le développement d'initiatives innovantes à impact social.
- La création de moyens de subsistance durables et le renforcement de l'autonomie économique.

Les projets devront démontrer leur viabilité, leur pertinence territoriale et leur potentiel d'impact économique et social.

2. Portée géographique

Les projets devront être mis en œuvre exclusivement sur le territoire de la République de l'Équateur.

3. Durée des projets

- Durée minimale : 6 mois.
- Durée maximale : 12 mois.
- Les dates exactes de début et de fin devront être indiquées dans la proposition et seront précisées et confirmées contractuellement avec les projets sélectionnés.

4. Critères d'éligibilité

Peuvent soumettre une candidature les organisations répondant aux critères suivants :

- Être des organisations à but non lucratif légalement constituées en Équateur.
- Disposer d'une expérience avérée dans la thématique du projet proposé.
- Démontrer une capacité administrative et financière pour la gestion de fonds de coopération.
- Disposer d'un compte bancaire dédié exclusivement à la gestion des fonds du projet Faroverde 2026.

4.1 Ne sont pas éligibles :

- Les organisations à but lucratif.
- Les organisations de nature politique ou soutenant des partis ou mouvements politiques.
- Les organisations dont l'objectif principal est la promotion religieuse.
- Les initiatives liées à des activités illégales ou contraires aux principes et valeurs de la FEE.

5. Documentation requise

Les organisations devront soumettre, au minimum :

- Le formulaire de demande de financement dûment complété.
- La proposition technique du projet.
- Le budget détaillé du projet.
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Les états financiers audités des deux dernières années.
- Les documents légaux en vigueur de l'organisation (statuts, conseil d'administration, règlements).
- Trois références institutionnelles selon le format établi.
- La déclaration du demandeur signée.
- Le nom complet et le numéro de cedula du représentant légal.
- La liste des partenaires ou alliés du projet, le cas échéant.
- Les curriculum vitae des membres clés de l'équipe technique et administrative.
- Les preuves d'expériences ou de projets antérieurs pertinents.

La FEE pourra demander des informations complémentaires dans le cadre du processus d'évaluation et de diligence raisonnable.

Tous les documents mentionnés ci-dessus devront être transmis à l'adresse électronique suivante : **faroverde@fee.ong**, avec l'objet :
Candidature_NOM DE LA FONDATION_FAROVERDE 2026.

6. Processus et critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées par un Comité d'évaluation et approuvées par le Comité de sélection de la FEEÉ, selon les critères suivants :

- Alignement avec les axes transversaux prioritaires de Faroverde 2026.
- Qualité technique et cohérence interne de la proposition.
- Impact attendu et contribution à l'impact collectif du programme.
- Pertinence territoriale et contextuelle.
- Viabilité technique, opérationnelle et financière.
- Capacité institutionnelle et expérience de l'organisation.
- Durabilité des résultats.

Le processus d'évaluation pourra s'étendre jusqu'à deux mois après la date limite de dépôt des candidatures.

7. Calendrier du processus Faroverde 2026

- Lancement officiel de l'appel : 3 février 2026
- Période de questions des organisations : du 9 au 20 février 2026
- Réception des propositions : du 2 au 31 mars 2026
- Vérification de l'admissibilité : du 1er au 10 avril 2026
- Évaluation technique et stratégique : du 14 au 30 avril 2026
- Notification des résultats : 4 mai 2026
- Ajustements, clarifications et diligence raisonnable : mai 2026
- Signature des contrats de financement : juin 2026
- Début prévisionnel des projets financés : juillet 2026

8. Montant et modalité de financement

Le montant maximal de financement par projet est fixé à **20 000 CAD**. Les montants seront exprimés en dollars canadiens (CAD), avec une estimation en dollars américains (USD) selon le taux de change en vigueur à la date de signature du contrat. En cas de variation du taux de change, le montant contractuel en CAD prévaudra.

9. Modalité des décaissements

Les décaissements seront conditionnés au respect des livrables et structurés de la manière suivante :

- Premier décaissement (30 %) : après la signature du contrat et l'approbation du plan de travail.
- Deuxième décaissement (40 %) : après approbation du rapport technique et financier intermédiaire.
- Troisième décaissement (30 %) : après approbation du rapport final, des pièces financières et du rapport d'impact.

Pour les projets de plus faible montant, la FEEÉ pourra établir un schéma de deux décaissements.

10. Obligations des organisations bénéficiaires

Les organisations sélectionnées s'engagent à :

- Mettre en œuvre le projet conformément à la proposition approuvée.
- Utiliser les fonds exclusivement pour les dépenses liées au projet.
- Présenter les rapports techniques et financiers dans les délais établis.
- Participer aux réunions périodiques de suivi.
- Désigner un point de contact stratégique et un point de contact opérationnel.
- Obtenir les consentements éclairés pour l'utilisation d'images et de témoignages.
- Faciliter les processus de suivi et d'évaluation menés par la FEEÉ.

11. Sanctions

Toute utilisation abusive ou détournement de fonds est interdite. Le non-respect des obligations pourra entraîner la suspension des décaissements, la résiliation anticipée du contrat et l'exigence de remboursement des fonds.

12. Suspension ou clôture du projet

La FEEÉ se réserve le droit de suspendre, de mettre en pause ou de clôturer le projet en cas de non-respect des obligations contractuelles ou des valeurs institutionnelles.

13. Acceptation des bases

Le dépôt d'une candidature au Programme Faroverde 2026 implique l'acceptation pleine et entière des présentes bases, orientations stratégiques, termes et conditions.